INTERDICTION DE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

UNE VICTOIRE À CONCRÉTISER

Image : Split Second Stock / Shutterstock

EN BREF

Arme de prédation massive contre la biodiversité marine, le chalut électrique, symbole d'une pêche toujours plus industrialisée et concentrée dans les mains de grands armateurs, est en passe d'être interdite en Europe. Des négociations sont en cours entre le Parlement et le Conseil, suite à l'adoption de l'interdiction de la pêche électrique au Parlement européen. Une victoire des écologistes, des associations comme BLOOM et des pêcheurs artisans.

LES VERTS/ALE au Parlement européen

EUROPE ECOLOGIE

europeecologie.eu

@euroecolos

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE : UNE VICTOIRE À CONCRÉTISER

Pollutions chimiques et pétrolières, «continents» de sacs plastiques, coraux morts, espèces massacrées ou menacées de disparition, montée des eaux liée au dérèglement climatique... À ces drames qui nous éloignent toujours plus de la beauté des écosystèmes marins s'ajoute, chaque jour, la machine infernale de la surexploitation des ressources halieutiques : les poissons comme les pêcheur·euse·s disparaissent. Souvent dans l'indifférence ou le cynisme de politiques publiques favorisant, dans la pêche, les systèmes les plus industriels. Parmi l'arsenal des instruments de pêches destructeurs de l'environnement, le chalut électrique est devenu le symbole d'une pêche industrielle qui vise à vider mers et océans des derniers poissons.

Proscrite dans la plupart des pays du monde, la pêche électrique est également interdite dans l'Union européenne depuis 1998. Cependant une dérogation a été accordée en 2006 aux pêcheur·euse·s des Pays-Bas et leur permet de recourir à cette méthode néfaste dans l'ensemble de la mer du Nord. Tous les pêcheur·euse·s et scientifiques qui ont pu observer ses effets témoignent des conséquences lourdes et irréversibles de cette méthode de pêche sur les poissons et les écosystèmes. Les fileyeur·euse·s de Dunkerque et les pêcheur·euse·s artisan·e·s de Boulogne-sur-Mer, directement menacé·e·s de disparition par cette technique utilisée par la flotte néerlandaise, parlent de cimetières marins, de nouveaux déserts. Et l'effondrement de la ressource met en péril la pêche et risque de conduire à terme à la disparition des pêcheur·euse·s artisanaux·ales dans les zones où cette méthode de pêche est utilisée. C'est à leurs côtés, en mer, que nous avons pu nous-mêmes, constater le drame qu'ils vivent.

Le 16 janvier 2018, le Parlement européen a voté l'interdiction de la pêche électrique. C'est une très belle victoire contre une pêche terriblement néfaste, une véritable arme de prédation massive. Grâce à la formidable mobilisation des associations et de Bloom en particulier, des pêcheur·euse·s artisan·e·s, des scientifiques, de la grande distribution, des grand·e·s chef·fe·s cuisinier·e·s, et des élu·e·s écologistes qui ont su convaincre largement au sein du Parlement, la pêche électrique redevient strictement interdite. Le Parlement a su dépasser les mensonges diffusés par des lobbies très agressifs et malheureusement relayés par une Commission européenne tombée du côté obscur des lobbies et qui a failli depuis 2006 en accordant des dérogations sans justification scientifique.

Le Parlement a su dépasser les mensonges diffusés par des lobbies très agressifs et malheureusement relayés par une Commission européenne tombée du côté obscur des lobbies et qui a failli depuis 2006 en accordant des dérogations sans justification scientifique.

La preuve est faite que la mobilisation des élu·e·s écologistes, en coordination avec les pêcheur·euse·s artisanaux·ales, les associations environnementales et les scientifiques est payante.

Au côté des pêcheur·euse·s et des associations, nous avons contribué, par nos mobilisations sur le terrain et notre présence dans les négociations de trilogue avec le Conseil et la Commission, à obtenir une interdiction définitive de la pêche électrique malgré les résistances de certains états. Si cette interdiction sera totale en 2021, grâce au travail des écologistes, les États peuvent déjà interdire la pêche dans leurs eaux et les dérogations accordées aux Pays-Bas pour pêcher à l'électricité devront être réduites rapidement. Notre préférence pour une interdiction immédiate de cette pêche destructrice des écosystèmes s'est heurté à la trop grande discrétion de l'État français sur ce dossier avec des conséquences sur la survie de certaines entreprises artisanales de pêche. C'est pourquoi nous continuons à soutenir les pêcheur·euse·s artisan·e·s du Nord y compris dans leurs démarches juridiques et leurs demandes d'indemnisation.

Les écologistes continuent le combat contre les techniques de pêche les plus destructrices, y compris le chalutage à perche, pour le respect des ressources halieutiques, la protection des océans et la sauvegarde de la pêche artisanale.

Une politique soutenable des pêches vise à mettre en place une gestion durable des ressources marines et à faire vivre un nombre plus important de marins pêcheurs, il faut rebattre les cartes en changeant les règles. Ce ne doit plus être celles et ceux qui ont pêché le plus par le passé qui doivent avoir accès aux droits et aux quotas mais bien ceux qui démontrent que leur stratégie de pêche est socialement efficace, écologique et économiquement viable sans soutien public pérenne. Soutenons résolument la pêche artisanale pour maintenir vivants nos territoires côtiers.